

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	23	23 + 1 pouvoir

Date de convocation  
19 septembre 2018

Date d'affichage  
19 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit septembre à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : Sandrine ANTUNES, Thierry BESSON, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Amelle DAHMANI, Dominique DETERM, Denis FENAT, Philippe GALLOIS, Catherine HAMEREL, Jean-Pierre HAQUELLE, Gérard KESTLER, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Chantal MARCELLI, Bernadette MILLOT, Siva MOUROUGANE, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, William SMITH, Didier SOISSON, Dominique STEVENOT, Monique THILLY.

Absents : Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Noémie GIROD, Colette PERNET.

Représentés : Sophie MARTIN par Denis FENAT.

**Madame Sandrine ANTUNES** a été nommée secrétaire

Objet : **RECRUTEMENT D'ENSEIGNANTS DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE**

N° de délibération : **2018\_09\_28\_16**

Rapporteur : **Mme DETERM**

Chaque année scolaire nous sollicitons des enseignants afin d'assurer les activités périscolaires du soir notamment les accueils éducatifs du soir.

La délibération nous autorisant à attribuer des indemnités pour ces accueils datant du 28 septembre 1983 (anciennement étude surveillée) mérite d'être actualisée.

Une réglementation spécifique fixée par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 précise les montants plafonds de rémunération des heures effectuées dans ce cadre.

La dernière actualisation de ces taux figure dans la circulaire du 8 février 2017 prise suite à la publication du décret n° 2016-670 du 25 mai 2016 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation

Il vous est proposé :

- D'autoriser M. le Maire à recruter des enseignants fonctionnaires du ministère de l'Education nationale pour assurer les accueils éducatifs.
- Des indemnités seront versées mensuellement à chaque enseignant et seront actualisées selon les évolutions des taux mentionnés au bulletin officiel du ministère de l'Education Nationale.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'avis favorable de la commission des finances du 18 septembre 2018;

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget ;

**OUI l'exposé qui précède,**

**APPROUVE** le recrutement d'enseignants afin d'assurer les accueils éducatifs.

**DIT QUE** des indemnités seront versées aux enseignants dans la limite des taux plafonds et seront actualisées selon les montants indiqués au bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale.

**Résultat du vote :**

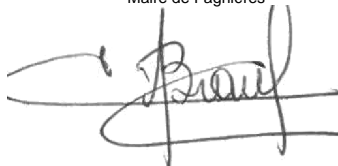
<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
24	0	0

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

**Le maire, Alain BIAUX**

Maire de Fagnières



**ALAIN BIAUX**

Ce document a été signé électroniquement.  
sous sa forme originale le 03/10/2018 à 11:27:54  
Référence : e096658f7664074b80304fe13aa98c350eba44d3